

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 057-175/21/CT

■ CT1 - Candidature à l'appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Réalisation du pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille

Information du Conseil de Territoire

DGMOB 21/19373/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projets s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille, répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné. Il est inscrit au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole arrêté en décembre 2019 et constitue un des pôles d'échanges du réseau express métropolitain (REM), en intermodalité avec les Bus à Haut Niveau de Service B3, B4, B5 et le Métro M1. Il s'inscrit non seulement dans le cadre du déploiement du réseau express métropolitain (REM) mais aussi dans le cadre du projet de requalification urbaine du quartier de Frais Vallon.

Il se situe en effet en limite des Quartiers prioritaires d'intérêt national Frais Vallon, la Rose et le Petit Séminaire, bénéficiaires du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU). Il représente une réelle opportunité pour atteindre les objectifs fixés pour ces territoires par le protocole de préfiguration NPNRU (2018), à savoir :

- désenclaver ces quartiers et favoriser un meilleur dialogue urbain ;
- développer de multiples dispositifs en matière de mobilité (co-voiturage, modes doux, centrale de mobilité...) ;
- améliorer l'attractivité résidentielle pour y attirer de nouvelles populations (accessibilité renforcée, requalification des espaces publics...) ;
- faire de la proximité avec des pôles métropolitains dynamiques (en l'occurrence le campus universitaire de Saint-Jérôme et pôle d'activités de Château Gombert...) un facteur de développement économique.

Ce projet apporte une nouvelle attractivité au sein de ce quartier et réalise une couture urbaine au niveau de l'échangeur L2 de conception très routière

Le projet comprend les aménagements facilitant l'accès aux différents modes de déplacement afin de garantir la performance de l'équipement en terme d'accessibilité pour les transports collectifs et les modes actifs dans un rayon d'accessibilité de 500 mètres autour du pôle d'échanges multimodal. Les liaisons vers le Métro frais Vallon sont également aménagées et améliorées en terme d'accessibilité.

Le pôle d'échange comprend la réalisation d'une nouvelle gare routière ainsi qu'un parking-relais de 150 places. Son dimensionnement intègre 13 quais et des arrêts de passage afin d'accueillir 2 lignes du réseau express métropolitain (REM) : Aix/Malacrida - Saint loup ; Aubagne – Aéroport, mais aussi 6 lignes du réseau urbain, ainsi que les Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) B3 et B4 en passage, et le B5 en terminus.

Il comprend notamment les raccordements à la voirie (voie, modification de carrefour), en lien avec l'échangeur de la L2, des stationnements (abris-vélo sécurisés, parkings-relais) ainsi que des espaces d'attente confortables pour les voyageurs.

Cette opération respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- 2021 : Rédaction du programme
- 2022 - 2023 : Etudes complémentaires
- 2024 : Début des travaux
- Fin 2025 : Mise en service

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût global prévisionnel en investissement de cette opération est estimé à 20 650 000 euros hors taxe ainsi réparti :

Coût des travaux : 18 150 000 euros hors taxes

Coût de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : 2 500 000 euros hors taxes

Le montant subventionnable de l'opération, sur lequel est appelée la subvention, est estimé à 18 150 000,00 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat « AAP Grenelle 4 »	10 %	1 815 000,00 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	90 %	16 335 000,00 euros
TOTAL	100 %	18 150 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l’élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

**Entendues les conclusions du rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : CT1 - Candidature à l'appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Réalisation du pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille
- Information du Conseil de Territoire
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte au projet de délibération portant sur la Candidature à l'appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Réalisation du pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI